

Compte rendu de la séance du 11 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dimanche 11 novembre à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de convocation : 06 novembre 2018

Présents : Mme PRUNIÈRE Eliane, M. Didier LAJUGIE, M. Jean-Jacques LAJUGIE, M. Bernard PÉZIER, Nathalie LAVAL, M. Moïse NOYER, M. David FINK.

Excusés : Mme FAVORELLE Michèle, M. BARROT Christophe.
Mme FAVORELLE Michèle excusée a donné procuration à Mme PRUNIERE

Absents : Mme Audrey MARTIN.

Madame Eliane PRUNIÈRE est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1) Subvention FNACA
- 2) Décision modificative n° 2
- 3) Délibération demande de subvention Région travaux église
- 4) Délibération prise en charge destruction des nids frelons asiatiques
- 5) Questions diverses.

1) Subvention FNACA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes du pôle de MPSR en partenariat avec la FNCA de Souillac ont organisé une exposition relative à la Commémoration du Centenaire de l'Armistice de 1918. Il s'avère que cette manifestation a un coût et les communes membres sont sollicitées pour une participation libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer à la FNACA de Souillac une subvention de 100 €.

Cette dépense sera inscrite au budget 2018 au compte 6574.

2) Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice 2018, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section de fonctionnement :

- diminution des crédits au compte 615221 "entretien, réparations bâtiments publics" pour 100 €
- augmentation au compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations" pour 100 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les virements de crédits ci-dessus.

3) Demande de subvention à la Région - Travaux église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de restauration intérieure prévus dans l'église Saint-Pierre peuvent être en partie subventionnés par la région à hauteur de 20%.

Dans cette tranche, les travaux de restauration des décors peints (lot n° 2) et du mobilier (lot n° 3) sont éligibles dans la mesure où il s'agit de mobilier immeuble par destination.

Le montant hors taxes de ces lots s'élève à 29 708,92 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter auprès de la Région une aide au titre de la restauration du patrimoine, en précisant que cette aide est essentielle pour mener à bien cette opération de restauration.

4) Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence de nids de frelons asiatiques sur la commune.

Les pompiers interviennent pour la destruction de ces insectes seulement dans le domaine public et si la collectivité est en mesure de mettre à leur disposition un véhicule nacelle et le personnel qualifié pour manœuvrer cet engin.

Notre commune n'étant pas dotée de ce matériel, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la totalité du coût d'une intervention par un destructeur privé agréé sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées hors habitations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la proposition de Monsieur le Maire pour cette opération qui s'avère nécessaire pour l'éradication efficace de cette espèce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 45.